

## **Communiqué du Syndicat des Internes de l'Océan Indien concernant la mobilisation des internes face au COVID-19 en Océan Indien**

Devant l'ampleur de la crise sanitaire liée à la pandémie Covid19, le SIOI appelle l'ensemble des autorités sanitaires de l'île, les médecins responsables de la gestion hospitalière et libérale de l'épidémie, les directions des hôpitaux à se concerter pour organiser un plan d'action coordonné dans lequel l'engagement des internes pourrait s'inscrire.

Les internes en stage en libéral ont actuellement un rôle essentiel d'éducation thérapeutique auprès de la population sur l'évolution de l'épidémie et les mesures barrière si peu suivies. Ils participent depuis la ville au désengorgement des urgences et à l'annulation des soins non urgents pesant sur le personnel médical hospitalier. Par la suite, Ils assureront le suivi parfois téléphonique des patients atteints par le virus qui seront pris en charge en ambulatoire lorsque seuls les cas les plus graves seront hospitalisés.

Les internes en stage hospitalier font déjà face et sont mobilisés dans les services hospitaliers notamment aux Urgences, et en Réanimation. Il est à prévoir un surcroît de leur mobilisation avec l'afflux des malades. Ainsi, chaque interne, qu'il soit en ambulatoire ou à l'hôpital, répond à un besoin de santé.

Le SIOI attend un plan d'action régional coordonné et prend sa part en organisant pour celui-ci un pool d'internes mobilisables. Les objectifs pédagogiques des internes doivent être respectés si ces derniers sont mobilisés.

Nous demandons que le travail des internes soit sécurisé avec les mesures de protection mises à disposition. Nous demandons entre autre que les internes enceintes ou ayant des pathologies chroniques ne soient pas affectés dans les services des Urgences, de réanimation, de maladies infectieuses et de pneumologie. Nous demandons que chaque interne affecté à un renforcement des lignes de garde ait à disposition une chambre de garde et que le repos de sécurité soit strictement respecté. Les dispositifs de garde d'enfants doivent pouvoir bénéficier aux internes comme à tout autre soignant. Aussi nous vous demandons de nous en transmettre les modalités pratiques.

En tant qu'acteurs de première ligne du système de soins, nous demandons à être destinataires des informations relatives à l'épidémie dans notre région.

En espérant que notre sollicitation retiendra votre attention, nous exprimons une nouvelle fois l'engagement des internes dans la lutte contre l'épidémie à la Réunion et à Mayotte.

Clémence El MALIKI  
Présidente du SIOI  
+262 (0)6 92 13 42 15

Frédéric MONIN  
Secrétaire général du SIOI  
+262 (0)6 92 44 67 11

17 mars 2020